

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

TRIDI 23 Fructidor.

(Ere vulgaire)

Mercredi 9 Septembre 1795.

*Grands préparatifs de l'armée du général Jourdan pour le passage du Rhin. — Dispositions des ennemis pour empêcher le passage de ce fleuve. — Nouvelle du départ de la flotte hollandaise. — Arrêtés de diverses assemblées primaires, qui mettent sous leur sauve-garde respective tout citoyen arrêté pour cause d'opinion dans les dites assemblées. — Décret qui déclare coupables d'attentat à la souveraineté du peuple tous citoyens qui se réuniroient en comité central comme commissaires des assemblées primaires. — Décret qui ordonne qu'il y aura séance ce soir.*

## AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais :

Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes ;

Pour la Suisse, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;

Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des Postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés.

## ALLEMAGNE.

De Francfort, le 28 août.

Les dernières nouvelles du Bas-Rhin nous apprennent que les Français font des préparatifs sérieux pour le passage du Rhin ; on porte à 60 mille hommes l'armée aux ordres du général Jourdan qui doit tenter cette entreprise, & à 40 mille celle du comte de Wattensleben qui doit s'y opposer.

Les deux rives du Rhin sont garnies de batteries formidables, à un quart de lieue l'une de l'autre. Les bateaux des Français, les ancres, les cordages, sont prêts. Ce sera, dit-on, une avant-garde de 20 mille hommes aux ordres du général Lefèvre, qui passera la première vis-à-vis Erdingen. On a promis, ajoute-t-on, 3000 livres en numéraire à chaque soldat de la première colonne qui survivra à cette expédition. Du rhum & de l'eau-de-vie ont arrivés à l'armée pour être distribués aux troupes qui seront l'avant-garde. Des volontaires doivent conduire à la rade les bateaux qui doivent former le pont. Dès que la première colonne aura percé, le reste de l'armée passera le Rhin sur deux autres ponts.

Le 21, un major français se rendit à Duisbourg pour prendre des informations précises sur la ligne de démarcation fixée dans le traité du roi de Prusse.

Tous ces détails sembleroient annoncer le dessein positif de passer le Rhin ; mais comme les Autrichiens sont en force sur la rive opposée, il est présumable que la convention n'osera pas exposer l'armée française à un échec dont les suites seroient terribles. D'ailleurs, on sait positivement qu'on attend à Bâle le retour d'un courier de Berlin, dont les dépêches sont relatives à un ultimatum de M. Barthelemi ; & l'on conjecture que les démonstrations hostiles de l'armée française n'ont d'autre but que d'accélérer une décision.

On mande de Berlin que M. le comte de Haugwitz, ministre d'état, est parti pour Pétersbourg ;

Les lettres d'Aix-la-Chapelle, du 18, annoncent que six grenadiers, convaincus d'avoir été les principaux moteurs de la rébellion du 29 juillet, ont été fusillés ; ils ont reçu la mort debout & les yeux ouverts ; leur dernier cri a été celui de vive la république ! Onze de leurs complices ont été condamnés à deux années de détention.

De Mulheim, le 21 août.

L'on assure que l'armée de Condé se mettra incessamment en mouvement, & qu'elle ira se réunir à quelques divisions de l'armée autrichienne, campée vis-à-vis de Huningue. On travaille dans ce moment avec la plus grande activité à fortifier toute la partie de ce camp qui fait face au Rhin ; 800 hommes y sont employés tous les jours, indépendamment des habitans des environs. L'on seroit tenté de croire, d'après l'étendue de ces travaux & le grand nombre de batteries établies sur la rive, qu'il s'agiroit de protéger un passage du Rhin, plutôt que de l'empêcher. Les Français, de leur côté, augmentent les fortifications de Huningue.

Nous voyons défilé ici, tous les jours, des troupes autrichiennes qui remontent du côté de Bâle ; l'on assure que depuis cette ville jusqu'à Fribourg, il y a 18 à 20 mille hommes : plusieurs bataillons doivent arriver aujourd'hui à Grotzingen, village distant d'ici de 3 lieues, où est aussi attendu M. de Wurmsen qui commandera l'aile gauche de l'armée autrichienne.

La légion de Carneville vient d'arriver ici pour se réunir à notre armée. L'on attend pour demain 800 chevaux destinés à transporter nos effets de campement. On nous en annonce encore autant pour la semaine prochaine. On travaille sans relâche à mettre en état tous les objets nécessaires aux opérations militaires ; ce qui nous fait présumer que la fin de cette campagne sera beaucoup plus active que le commencement. Tous les gardes du corps de l'armée viennent d'être montés pour entrer dans la cavalerie noble, en attendant qu'ils soient rassemblés sous leurs anciennes dénominations ; ce que l'on ne croit pas fort éloigné.

Les fonds que nous avons reçus jusqu'à présent nous ayant été délivrés par un commissaire anglais, nous étions fondés à nous croire à la solde de l'Angleterre. Mais ce matin, il nous a été dit à l'ordre, que malgré tous les changements qui venoient de s'opérer dans notre armée, nous n'avions pas cessé d'être à la solde de l'empereur.

Il continue de nous arriver des déserteurs. Hier, il en arriva une troupe de 50 accompagnés de deux officiers ; ils entrèrent au quartier-général en criant *vive le roi* ! Suivant leur rapport, la désertion est excessive dans leurs armées : mais la plus grande partie des fugitifs retournent dans leurs foyers.

Lundi, 17, la première colonne de troupes autrichiennes qui remonte le Rhin, a campé près de Renchen ; on la dit forte de 14 à 15 mille hommes : elle est sous les ordres de M. le général de Starrai. La seconde colonne est arrivée hier au même endroit ; elle a à sa suite un grand nombre de pontons. On assure qu'il doit encore passer deux autres colonnes. Les mêmes mouvemens ont lieu sur l'autre rive du Rhin ; différents corps de troupes républicaines remontent successivement ce fleuve.

(Extrait des gazettes allemandes.)

#### H O L L A N D E.

De la Haye, le 21 août.

On vient, à la fin, d'accorder aux troupes françoises qui sont ici 5 sols par jour, une demi livre de viande & une demi livre de pain par homme, ce qui a calmé les esprits mécontents. — L'émigration de nos troupes continue toujours. La municipalité y voulant remédier, a fait assembler tous les militaires, & leur a fait prêter le serment de ne s'employer directement ni indirectement à rétablir la dignité stadhouderienne. Ceux qui refusent de prêter ce serment sont arrêtés sur-le-champ.

Le 14 de ce mois, leurs hautes-puissances ont prohibé l'exportation de la monnaie en or & en argent de la Hollande. Il a été interdit de fondre les espèces, & la peine de mort a été prononcée contre ceux qui les rognent.

Le président de l'assemblée de Hollande a annoncé la sortie de la flotte batave de cette manière.

« Je suis charmé de pouvoir vous faire savoir que notre flotte sous le commandement de l'amiral de Winter a fait voile jeudi matin. Chaque brave hollandais apprendra cette nouvelle avec plaisir. Plaise à Dieu que ses opérations contribuent au salut & à la gloire de votre patrie & à affermir notre liberté & qu'elle revienne bientôt chargée de lauriers. »

#### B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 17 fructidor (3 septembre, v. st.)

Les lettres des bords du Rhin, marquent qu'il ne cesse d'arriver à Coblenz & dans les environs de cette

ville, une énorme quantité de charriots chargés de munitions de guerre de toutes espèces, & de matériaux propres à la construction des ponts, tels que poutres, madriers & planches de toutes les grandeurs. Le général en chef Jourdan, est retourné à son principal camp au-dessus d'Andernach, où il a été immédiatement après, suivi de plusieurs convois considérables, & d'un train de grosse artillerie. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent, qu'il vient d'être pris un nouvel arrangement, entre le commandant de Coblenz & le général autrichien, gouverneur de la forteresse d'Erenbrestein, par lequel il est convenu de ne plus tirer de part ni d'autre, sur les personnes qui côtoyeront les rives du Rhin, pourvu qu'elles ne soient ni en grand nombre, ni militaires. Le général ennemi a également promis de faire cesser le feu de ses batteries sur le pont de pierre, situé sur la Moselle, tant que les républicains n'y feront point passer des troupes ou des convois.

Hier matin, toute la garnison de cette ville s'est rassemblée sur la place de la Liberté, où il lui a été donnée lecture de la nouvelle constitution républicaine que la convention présente à son acceptation. Le représentant Lefebvre, de Nantes, a ensuite prononcé un discours énergique, analogue à la circonstance. C'est demain que les militaires de cette garnison doivent émettre définitivement leur vœu, qui paroît déjà fortement prononcé ; l'on peut même, sans crainte de se tromper, assurer que la constitution sera acceptée à l'unanimité.

Depuis quelque tems cette ville abonde de prisonniers de guerre de toutes les nations : Autrichiens, Anglais, Hanovriens, Hessois, Prussiens, Hollandais, tout cela passe par ici, les uns pour être échangés, & les autres pour d'autres destinations.

Des commis & des agens subalternes de la république, poussent l'audace & l'impudence, jusqu'à envoyer dans les communes des ordres impératifs & arrogans pour qu'on leur envoie des états des vivres qui s'y trouvent. Il est bon de remarquer que ce sont pour la plupart des gardes-magasins qui se permettent ces petites libertés : où le despotisme va-t-il se nicher ! L'administration centrale s'est déjà prononcée là-dessus, en défendant aux mayeurs & bourgmaitres d'obéir aux réquisitions de ces hommes-là. L'administration d'arrondissement du Brabant, vient aussi d'adresser une circulaire aux citoyens de son ressort, pour les prévenir que ces sortes de demandes se font sans ses ordres, qu'elles sont nulles, & que l'agriculteur ne doit point en induire que le régime affreux des réquisitions va se renouveler. Quand viendra donc le tems où les gardes-magasins, contents de voler sur l'avoine & le foin, ne voudront point encore s'ériger en petits despotes ?

#### F R A N C E.

De Paris, le 22 fructidor.

La plus parfaite unanimité regne dans les délibérations des assemblées primaires de cette ville, elles sont grandes, majestueuses ; personne n'y est insulté, personne n'y est proscrit, pas même les terroristes, qui n'inspirent plus que compassion & pitié. Les citoyens de toutes les assemblées ont pris collectivement & individuellement sous leur sauve-garde respective, tout citoyen qui pourroit être poursuivi pour raison de ses opinions. Voici, à ce sujet, comme s'expriment les citoyens de la Butte-des-Moulins :

« Les citoyens de la Butte-des-Moulins, constitués en assemblée primaire, considérant qu'il faut enfin assurer la liberté individuelle des Français; considérant qu'elle repose principalement dans la libre émission des opinions, liberté si outrageusement violée dans ces tems de barbarie, déclarent qu'ils prennent collectivement & individuellement sous leur sauve-garde respective tous citoyens qui, pour raison de leurs opinions émises dans les assemblées primaires, ou après leur cassation, seroient inquiétés, poursuivis ou recherchés: déclarent infâme, traître à la patrie, révolté contre la souveraineté tout individu, tout corps, toute autorité qui exécuteroit ou feroit exécuter de pareils attentats, &c ».

Les sections de Lapelletier, de l'Arsenal, de la Fidélité, de Bonconseil, enfin, presque toutes les assemblées ont pris de semblables délibérations; il paroît certain que la constitution sera unanimement acceptée, & le mode d'élection rejeté avec la même unanimité. Au surplus, dans plusieurs assemblées les députés ont été traités avec la plus grande dureté.

L'assemblée générale de la section de Bonne-Nouvelle, légalement constituée en assemblée primaire, & après une mûre & sérieuse discussion, a arrêté que le décret du 5 fructidor, sur les moyens de terminer la révolution, ne fait pas partie de l'acte constitutionnel présenté à l'acceptation du peuple.

En conséquence, elle déclare qu'elle rejette les articles 1<sup>er</sup> & II du titre I<sup>er</sup> dudit décret, comme attentatoire à la souveraineté du peuple, en ce qui concerne la réélection forcée des deux tiers au moins des membres de la convention dans le prochain corps législatif;

Arrête en outre qu'elle rejette pareillement tous décrets subséquens qui émaneroient de ces deux articles;

Arrête enfin que le présent arrêté sera communiqué sur-le-champ aux quarante-sept assemblées primaires de la ville de Paris.

Il est bien étrange pour ceux qui assistent aux assemblées primaires de Paris, de voir combien elles sont calomniées même au sein de la convention nationale. Il est bien étrange pour ceux qui connoissent l'histoire de certains factieux subalternes, de les voir toujours armés de mensonges & de calomnies, accuser les assemblées primaires d'être agitées par des factieux, au moment même où la plus libre & la plus frappante unanimité détermine toutes leurs délibérations; de les voir accuser de royalisme, au moment même où l'on n'y entend que le vœu & le cri de république, où toutes ont déjà accepté ou vont accepter la constitution, j'ose le croire, avec cette même unanimité qui les a portées à rejeter les décrets du 5 ou du 13 fructidor, comme étant des actes évidemment attentatoires au droit le plus sacré que se réserve le peuple. Nous ferons connoître successivement les arrêtés les plus intéressans des assemblées primaires, lorsque nous en aurons une communication authentique.

*Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.*

CITOYEN,

Veillez bien dire à celui de vos correspondans qui, dans votre feuille du 21 de ce mois, s'est plaint des bureaux des contributions, qu'ils sont peut-être les seuls que la désorganisation n'a pas frappés;

Qu'ils ont été fermés avec toute l'économie possible,

& de manière à n'avoir, dans aucun tems, aucun employé inutile;

Mais qu'ils n'ont pas été disposés pour recevoir & expédier tous les jours deux mille personnes, parce que cette circonstance très-extraordinaire ne pouvoit pas être prévue;

Que les dix-neuf vingtièmes des citoyens qui s'y présentent aujourd'hui, ne seroient pas dans ce cas si, dans le principe, ils n'avoient pas cherché à se soustraire aux contributions, ou s'ils avoient acquitté leurs cotes quand ils en ont reçu les avertissemens, & qu'on est en droit de leur reprocher au moins beaucoup d'insouciance; car il en est qui doivent jusqu'à six années de contributions;

Qu'ils ne se présenteroient, ne payeroient pas & n'exerceroient gloire, s'ils n'y étoient forcés pour avoir part aux distributions de denrées;

Que la plupart arrivent à ces bureaux armés de beaucoup de mauvaise foi, & que pour découvrir la vérité il faut des recherches infinies, dont, avec de la sincérité de leur part, on seroit dispensé;

Qu'il est faut que les commis aient des protégés; car c'est un membre de la commission qui appelle les citoyens section par section, & certes le public ne souffriroit pas une faveur;

Qu'à la vérité il est des contribuables qui passent sans attendre de tour; mais que ce sont ceux qui ont à faire à la section du contentieux, où il n'y a jamais d'affluence;

Que cent mille commis dans ces bureaux ne pourroient pas expédier plus de contribuables que quarante-huit, parce qu'il n'y a que 48 rôles. Ainsi quand les citoyens se présentent par milliers, il faut qu'ils attendent.

S'il existoit des abus & des préférences chez les percepteurs, la commission sauroit y pourvoir; l'un d'eux vient de recevoir la leçon qu'il méritoit en présence d'un contribuable envers lequel il s'étoit mal conduit, après que l'un & l'autre ont été appelés, & contradictoirement entendus.

Dites enfin à votre correspondant que sans doute il étoit de mauvaise humeur d'avoir des contributions à payer, & que la commission l'invite à venir partager la fatigue de ses employés, afin de pouvoir les juger plus sainement.

Nous demandons l'insertion de cette réponse dans votre feuille.

P. FEUTY, GUINOT, BAILLIEU, commissaires des contributions directes.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BERLIER.

*Séance extraordinaire du 21 fructidor au soir.*

Delaunay annonce que le comité de sûreté générale a reçu des renseignemens sur des faits assez graves pour mériter l'attention de l'assemblée; il l'engage à ne pas se séparer qu'elle n'ait entendu le rapport de ces comités. Le gouvernement ne manquera pas, dit-il, au respect dû au peuple dans ses assemblées primaires; mais il surveille les malveillans, & saura les empêcher de troubler cette grande commune.

Bezard annonce que les dix huit communes qui composent le canton de Liancourt, département de l'Oise, ont accepté la constitution & le décret sur la réélection des deux tiers de la convention.

Cette nouvelle est vivement applaudie.

Un membre communique une lettre particulière qui annonce que les citoyens de Langres, département de la Haute-Marne, ont aussi accepté unanimement la constitution & le décret sur les moyens de terminer la révolution.

De nouveaux applaudissemens se font entendre.

Une députation de l'assemblée primaire de la section des Arcis vient exprimer à la convention son attachement, son respect pour les mandataires du peuple, dont elle ne s'écartera jamais.

Daunou vient appeler, au nom des comités, l'attention de la convention sur un arrêté de la section Lepelletier, par lequel elle invite les autres assemblées primaires à nommer chacune un commissaire, qui tous se réuniront pour rédiger une déclaration qui passeroit pour le résultat du vœu de leurs commettans.

Daunou fait sentir combien irrégulière, combien dangereuse seroit une pareille réunion : la liberté à ses erreurs, dit-il ; cet arrêté peut bien avoir été enlevé à de bons citoyens dans un moment d'enthousiasme ; c'est à la convention à en arrêter les suites funestes : la liberté du peuple doit être respectée ; mais sa souveraineté doit l'être aussi ; il n'appartient à personne de l'usurper. — On applaudit.

Daunou propose & l'assemblée décrète que les citoyens qui se réuniront en comité central comme commissaires des assemblées primaires, seront déclarés coupables d'attentat envers la souveraineté du peuple & la sûreté intérieure de l'état.

Sont déclarés coupables des mêmes délits les citoyens qui, se disant envoyés d'une assemblée primaire, se rendroient d'une commune à l'autre ou près d'un corps armé.

Bayeul entreprend de démontrer que dès le moment où l'on est hors de l'enceinte des délibérations d'une assemblée primaire, on n'est plus dans l'assemblée primaire ; que quiconque se dit délégué d'une assemblée primaire, abuse du droit de délibération, cherche à influencer & fait l'office d'un factieux.

Plusieurs membres font observer que ce n'est pas là l'état de la question. La convention décrète l'affiche & l'envoi du rapport & du décret dans les départemens.

Boudin. — Il ne faut pas vous cacher que l'arrêté de la section Lepelletier a été porté aux autres assemblées primaires de Paris. Il est des malveillans qui cherchent dans ces assemblées à déverser toute sorte d'infamie sur la convention. Des hommes ont l'impudence de lui reprocher les massacres du 2 septembre : peut-être ceux qui font ces reproches sont-ils des massacreurs eux-mêmes.

Le comité de sûreté générale en a traduit beaucoup devant les tribunaux ; on se garde bien de rappeler cela aux bons citoyens, & de leur dire que votre proscription a commencé après les massacres du 2 septembre & la conspiration du 10 mars. On ne leur représente pas que ceux d'entre vous qui ont péri les premiers, sont ceux qui ont beaucoup réclamé contre les massacres.

Croyez-vous que l'on rejette sur vous le sang innocent qui a été versé sous le règne de la tyrannie ? Pourquoi a-t-on oublié que sans l'oppression du 31 mai, ces mal-

heurs n'auroient pas eu lieu ? Si les bons citoyens avoient déployé alors l'énergie qu'ils montrent aujourd'hui, les échafauds n'auroient pas été dressés. — Applaudi.

Séance du 22 fructidor.

Berlier fait un rapport sur la demande faite hier par quelques militaires, tendante à voter dans les assemblées primaires.

L'assemblée décrète qu'ils se réuniront pour émettre leur vœu dans une salle des Invalides.

Legendre, par motion d'ordre, s'élève avec force contre ceux qui agitent les assemblées primaires : les bons citoyens, dit-il, les ouvriers, les marchands s'en étoient éloignés, dans la crainte qu'on ne leur imputât l'insurrection qu'on tente d'opérer ; il en appelle à eux ; il les exhorte à se réunir contre les ennemis de la liberté, les aristocrates qui prennent le masque du patriotisme : en révolution, ajoute-t-il, on ne se corrige pas ; mais qu'invoient de vaines manœuvres ?

Qu'importe qu'un Marchenna, qui ne se montre que sous les livrées de la misère, salisse de ses placards les murs de Paris ; qu'importe qui le paie ; la liste civile des patriotes, c'est le courage : si la raison ne suffit pas, ils prendront les armes.

Ce discours est souvent applaudi.

Des citoyens qu'on n'a point admis aux assemblées primaires de leurs sections, viennent apporter l'acte de l'acceptation faite par eux, sans restriction, de la constitution : ils demandent un lieu où les patriotes de 89 puissent se réunir. — Leur adresse est applaudie & renvoyée aux comités.

Plusieurs assemblées primaires des départemens annoncent qu'elles ont accepté la constitution & le décret du 5 fructidor. — On applaudit.

Le président annonce que les comités invitent l'assemblée à se réunir ce soir. — Pourquoi faire ? s'écrient quelques membres. — C'est la peur, dit Lanjuinais. — Si cela devoit durer, je demanderois, dit Delleville, que l'assemblée délibérât ailleurs. — La séance du soir est décrétée.

Bourse du 22 fructidor.

Inscriptions . . . . .	30-29.
Amsterdam . . . . .	1 <sup>5</sup> / <sub>16</sub> à <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .
Hambourg . . . . .	2000 à 3100.
Bâle . . . . .	2 <sup>5</sup> / <sub>16</sub> .
Livourne . . . . .	4230.
Gênes . . . . .	4000 à 4050.
Louis . . . . .	1125.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Fructidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 liv. pour six mois, et 50 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoieront point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bu eau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n°. 500.